



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Réf. : 2022-020-BLe

Amiens, le 12 janvier 2022

Service Eau et Nature
Pôle Nature et Biodiversité
Affaire suivie par : Bénédicte LEFÈVRE
Tél. : 03 22 82 90 79
benedicte.lefevre@developpement-durable.gouv.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'extension de la réserve nationale de la dune Marchand
Résumé de l'étude scientifique réalisée par le Conseil départemental du Nord

I – Le site

La dune Marchand fait partie d'un vaste éco-complexe de plus de 1 000 hectares, les dunes de Flandre, qui constituent des espaces naturels de première importance, en lien étroit avec la mer et la plage. Outre la dune Marchand, cet éco-complexe comprend la dune Dewulf, la dune Fossile de Ghyvelde, la dune du Perroquet et les dunes du Westhoëk belges. 800 hectares situés sur la partie française, à l'est de Dunkerque, sont en majeure partie propriété du Conservatoire du Littoral, qui en a confié la gestion au Département du Nord dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS). L'intérêt écologique de l'éco-complexe est de niveau national voire international eu égard à l'axe migratoire ornithologique de l'Europe du Nord-Ouest.

La formation des massifs dunaires du littoral est-dunkerquois, dont la dune Marchand, s'est appuyée sur des dunes jeunes, apparues après les invasions marines du VII^{ème} siècle. Leur édification s'est poursuivie du Moyen-Age à nos jours. Ce caractère récent, et l'orientation de la côte par rapport aux vents violents du nord-ouest, leur ont donné un relief très dynamique, avec des dunes paraboliques enserrant des panes, dépressions creusées par le vent jusqu'à la nappe d'eau douce. La dynamique actuelle continue à les modeler. Les vents dominants d'ouest ayant façonné des dunes orientées parallèlement à la côte, caractérisent les « dunes flamandes » : c'est un complexe écologique unique en France.

À l'est de l'agglomération dunkerquoise, la dune Marchand se situe entre les stations balnéaires de Zuydcoote et Bray-Dunes (département du Nord).

L'industrialisation et la pression immobilière ont été à l'origine des premières alertes visant à protéger le massif dunaire de la dune Marchand. Le premier contour de la Réserve Naturelle de la dune Marchand est défini par décret ministériel le 11 décembre 1974 sur la base de ses particularités botaniques et géomorphologiques, soit 20 hectares. Le Conservatoire du littoral devient propriétaire de 76 hectares du massif dunaire en 1977. Par Décret du 31 août 1978, en accord avec les acteurs du territoire, l'État procède au classement de l'ensemble du site des massifs dunaires de Flandre Maritime (Site classé 59SC08 des Dunes de Flandre Maritime). À noter que la dune Marchand est également un site inscrit : 59SI11 « Dunes de Flandre Maritime » (arrêté du 25/02/1972). En 1982, le Département du Nord devient gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral. Le 1^{er} octobre 1990, la surface de la Réserve Naturelle Nationale de la dune Marchand est étendue pour finalement couvrir une superficie de 83 hectares par décret n°90-892.

Le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale est d'améliorer la cohérence écologique du site, de pérenniser la gestion et d'uniformiser la réglementation sur l'ensemble du site. Il est couvert par le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral et sont présents aussi des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Nord.

II – Intérêt scientifique du projet d'extension

Le projet d'extension de réserve naturelle nationale porte sur une trentaine d'hectares, qui bénéficient d'une gestion à vocation conservatoire menée par le Conseil départemental du Nord.

Intégrée au réseau Natura 2000 depuis 2003, au sein du site Natura 2000 FR3100474 « Dunes de la plaine maritime flamande » - site composé de 12 habitats d'intérêt communautaire et 6 espèces d'intérêt communautaire - la Réserve Naturelle de la dune Marchand est également inventoriée en tant que ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1 n°310007021 « Dunes Marchand » (n°75 régional). Les trois massifs dunaires littoraux de la Flandre maritime, à savoir la dune Marchand, la dune du Perroquet et la dune Dewulf sont inscrits à l'inventaire national du patrimoine géologique (site NPC0001 : « Massifs dunaires de la Flandre maritime »), du fait de leurs caractéristiques géomorphologiques et sédimentaires typiques de la côte flamande.

Les inventaires et études naturalistes réalisés depuis plus de 40 ans dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle de la dune Marchand ont permis de rassembler des nombreuses données sur la faune, la flore et les habitats de la zone à l'étude pour l'extension.

Hormis pour le Domaine Public Maritime dont les éléments sont repris dans le Document d'Objectifs Natura 2000 des « Dunes de la Plaine Maritime Flamande » et sur la fiche ZNIEFF modernisée, l'ensemble du périmètre d'extension a fait l'objet d'une cartographie des habitats naturels et d'inventaires des espèces faunistiques et floristiques intégrés dans le plan de gestion 2015-2024 de la dune Marchand.

L'intérêt de l'extension porte sur les habitats et les espèces liés aux végétations annuelles des laisses de mer, aux dunes embryonnaires mais aussi aux dunes blanches et aux dunes grises, qui sont, elles, déjà présentes au sein de la RNN. Les habitats présents couvrent donc (sont indiqués les codes NATURA 2000) : replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140), végétations annuelles des laisses de mer (1210), dunes embryonnaires (2110), dunes blanches à Oyat (2120), dunes grises (2130), pannes dunaires (2190), dunes arbustives et dunes boisées (2160, 2170 et 2180). Le périmètre d'extension proposé, d'une trentaine d'hectares, fait partie des massifs dunaires littoraux présentant toutes les caractéristiques géomorphologiques et sédimentaires du type flamand.

Les enjeux de conservation des espèces se concentrent principalement sur la flore, les insectes (rhopalocères, orthoptères) et les oiseaux. Au moins 9 espèces végétales patrimoniales sont présentes dans le périmètre d'extension, il s'agit notamment de l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*), la Violette de Curtis (*Viola curtisii* subsp. *dunense*), la Silène conique (*Silene conica*), l'Orobanche du gaillet (*Orobanche caryophyllacea*), l'Orobanche pourpre (*Orobanche purpurea*), la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) et l'Élyme des sables (*Leymus arenarius*).

Cernant les oiseaux, l'extension du périmètre de la réserve permettra d'intégrer notamment les habitats des espèces suivantes : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Cochevis huppé (*Galerida cristata*) et Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) même si certaines espèces se font de plus en plus rares sur le site.

À noter que les enjeux relatifs aux migrations des oiseaux restent limités sur la plage, ce qui a justifié de proposer un périmètre s'arrêtant aux laisses de mer.

Le présent projet d'extension de la réserve naturelle de la dune Marchand contribue également à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de protection de la nature, à savoir la participation à la stratégie nationale de création des aires protégées, et à l'action n°35 du plan national biodiversité. L'action n°35 du plan vise la création ou l'extension de vingt réserves naturelles nationales avant la fin de l'année 2022.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du présent dossier, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France, lors de sa réunion du 24 janvier 2020, a émis un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle.

Le Conseil National de la Protection de la Nature s'est prononcé le 29 septembre 2020 en faveur de l'extension de la RNN.

